

Nouméa, le 11 février 2021

L'inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique
régional d'EPS

À

Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS
s/c Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements

Objet : Lettre d'informations 2021 pour la discipline Education Physique et Sportive.

Mesdames, Messieurs,

Les thèmes abordés dans cette lettre d'informations disciplinaires sont pluriels. Avant d'entrer plus avant dans leur déclinaison, permettez-moi de souhaiter « bon vent » aux enseignants qui ont quitté la Nouvelle Calédonie, et la bienvenue à celles et ceux qui vont s'engager professionnellement sur notre territoire académique.

Propos introductifs

Nous venons de vivre une aventure professionnelle et collaborative particulière. Les premiers mois de la précédente année et la crise sanitaire nous auront confronté à une période singulière où chacun aura pu prendre du recul sur son action éducative. Même si le territoire a été relativement protégé de la pandémie, nous avons pu aussi identifier, au cours des quelques semaines de contraintes, toute la force d'une nécessaire relation pédagogique de proximité et de qualité pour accompagner les élèves dans le dépassement des tourments de la société, et continuer à les faire réussir à travers les enseignements de l'Education Physique et Sportive.

L'actualité métropolitaine nous invite malgré tout à garder une vigilance personnelle et professionnelle dans la lutte contre le virus et construire une intelligence collective.

Par ailleurs les quelques études qui ont été menées par certaines équipes pédagogiques et chercheurs ont montré que l'engagement des élèves dans leur travail personnel en EPS devaient être questionné compte tenu du faible taux de participation active dans la pratique physique pendant la période de confinement. Alors même que tous les enseignants ont déployé une belle et véritable énergie pour diversifier, rendre attractif, donner du sens à leurs contenus d'enseignement. Je vous réitère, à ce titre, toute ma reconnaissance pour cet engagement sans faille.

Une majorité des propositions ont mis en avant une EPS d'entretien physique pour lutter contre la sédentarité contrainte. Si elles ont répondu très justement à un contexte et des enjeux particuliers, et si l'on comprend bien la difficulté d'organiser une véritable EPS à distance, on peut s'interroger sur la finalité qui aura été donnée à la discipline dans ce contexte. Il est ainsi important de remettre en avant les enjeux d'un enseignement ancré dans la réalité des pratiques et des besoins des élèves. **Ceux d'un**

développement de ressources au service de la construction d'un citoyen physiquement et culturellement éduqué.

Ce qui importe ici est bien l'activité de l'élève lui-même et les représentations ou le sens qu'il lui donne, accompagné par son enseignant.

L'EPS s'inscrit encore plus ainsi en tant que discipline d'enseignement. A partir de laquelle les élèves, **toutes et tous, chacune et chacun, doivent réussir et comprendre les effets de leur activité, de leur engagement physique, émotionnel et collaboratif pour se construire.**

C'est ainsi que la question de l'éducation au choix sera centrale dans les contenus d'enseignement proposés à l'étude des élèves des lycées et lycées professionnels.

Pour les collégiens, l'acquisition des valeurs éducatives et humanistes, dans la pratique des activités physiques et au sein de formes de pratiques scolaires, devra guider les propositions.

L'EPS est une discipline scolaire. Elle s'appuie sur la culture des activités physiques, allant de la danse au football en passant par le yoga ou le cirque, avec des objectifs précis. Elle permet, par la pratique, de les comprendre, de les étudier, voir si nécessaire de les critiquer. Si le professeur de français s'appuie sur la littérature pour accéder à la maîtrise de la langue, le professeur d'EPS s'appuie sur les activités physiques pour accéder à une maîtrise du corps en mouvement. Apprendre à « bien bouger » est le rôle de l'EPS dans l'école.

Apprendre et faire apprendre reste ainsi le socle des enseignements en EPS.

La précédente note de rentrée de l'inspection pédagogique précisait pour cela qu'un : *« élève apprend et progresse s'il est « baigné » dans un environnement qui lui permet d'être interpellé, concerné, où il a confiance, il interagit avec ses pairs, pour apprendre ensemble, il mobilise un savoir, il prend du recul, trouve des aides pour cela, il reconnaît ce qu'il y a à faire et construit du sens. »*

Si la crise a questionné les enjeux, les démarches, les modalités d'interventions, les contenus, les types de sollicitations, les outils pédagogiques. Continuons à les questionner, à les enrichir, pour réussir à mettre en avant la part constitutive et contributive de la discipline, dans toute sa singularité et sa richesse, à l'engagement et aux réussites de nos jeunes calédoniens. Si personne ne conteste le fait que les pratiques physiques sociales sont à l'origine des objets et des contenus d'enseignement qui fondent la discipline, les modalités de l'adaptation de ces aspects culturels aux contraintes, normes et valeurs scolaires méritent d'être toujours mieux explicitées pour donner toujours plus de sens. Sachons compter sur l'engagement de chacun pour le faire dans les différents contextes d'intervention.

La session 2021 du baccalauréat GT et du CAP, de nouvelles modalités d'évaluation et de nouveaux programmes.

Les prochaines sessions d'examens pour la voie GT et le CAP verront la mise en œuvre des nouvelles modalités certificatives.

Tous les protocoles évaluatifs doivent être validés par la CAHN. Toutes les informations sont présentes sur le site académique. Espace qui reste actif pour la consultation des protocoles des activités de la liste académique (voie GT), des ressources de la banque académique, ainsi que le dépôt de nouvelles propositions issues du travail collaboratif des équipes. L'espace académique est accessible à l'adresse : <https://eps.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique289>

Au-delà de cette approche règlementaire, il est important de rappeler que l'enjeu des nouvelles modalités certificatives du lycée et du lycée professionnel est de permettre aux équipes pédagogiques de proposer des outils évaluatifs en lien avec la réalité du contexte d'exercice et l'identification des besoins des élèves de l'établissement. C'est ici que la part d'innovation qui caractérise notre activité doit s'exprimer. Il s'agit ainsi de poursuivre le travail déjà entrepris pour « questionner » la référence, se poser les bonnes questions, construire et éprouver les propositions

dans le temps pour valider collectivement les procédures que vous jugerez les plus efficaces tout en restant dans un cadre commun et national.

En complément, rappelons que les enjeux des nouveaux programmes sont de renforcer les possibilités de choix donnés aux lycéens pour qu'ils puissent finaliser leur projet de poursuite d'études. L'EPS, à travers ses enseignements et la définition de ses contenus ou modalités de pratique, doit y apporter toute sa contribution. Un lycéen doit ainsi vivre des expériences épanouissantes en EPS. Il doit pouvoir s'engager et construire son autonomie en interaction avec les autres. Dès lors, élaborer une « forme scolaire de pratique » qui cible ce qu'il y a à apprendre tout en ne perdant pas de vue l'objet culturel dans un contexte qui lui donne du sens est un geste professionnel complexe qui demande à être réfléchi. De la conception à la mise en œuvre, il sera sous-tendu par une adaptation permanente aux besoins et possibilités adaptatives des élèves et au contexte d'enseignement à travers les différents projets de l'équipe de l'établissement.

Pour le CAP, la circulaire d'application des nouvelles modalités certificatives est parue au B.O. n°31 du 30 juillet 2020. Cette information permet aux équipes disciplinaires de finaliser le travail de construction des protocoles certificatifs en prenant appui sur les référentiels nationaux afin de décliner chacune des APSA de la programmation.

Pour le BP, la circulaire d'application du 29 décembre 2020 est parue au B.O n°4 du 28 janvier dernier. Elle permettra, à l'instar de la voie GT et des CAP, d'engager dès cette année ce travail de formalisation nécessaire pour la session 2022.

Un nouvel enseignement de spécialité : Education Physique, Pratiques et Culture Sportive.

Après deux années d'expérimentation en métropole, sera mis en place à la prochaine rentrée scolaire un enseignement de spécialité EPPCS dans la voie générale. Tous les territoires académiques pourront être concernés. Nous mènerons une réflexion pour ce qui concerne la Nouvelle Calédonie sur la pertinence de l'évolution de la carte des formations et cette éventuelle implantation au regard d'un projet ambitieux et formalisé de manière collaborative par les équipes éducatives.

Une formation continue qui évolue et un accompagnement collectif de proximité.

Le Plan Académique de Formation déploie une politique volontariste de formation sur des activités innovantes (biathlon, randonnée, création artistique) afin de diversifier les programmations et permettre l'engagement des élèves qui sont le plus éloignés de la pratique physique « normée ».

Il prévoit aussi des moyens importants pour le développement professionnel des enseignants avec le déploiement d'une formation aux concours. Au-delà d'une promotion statutaire, c'est aussi la volonté de « semer les graines » d'une dynamique professionnelle au service des élèves. Dynamique de réflexion collective et de questionnement des pratiques des enseignants du territoire.

Cette dynamique sera accompagnée par la poursuite des travaux du groupe de réflexion académique. Il reste ouvert à tous les enseignants désireux de partager leurs expériences, leurs analyses. Il participe à la promotion d'une nécessaire veille intellectuelle et professionnelle sur l'actualité de la discipline et sa spécificité territoriale. Les échanges seront ciblés cette année sur les problématiques de la santé.

Un accompagnement collectif de proximité est également mis en œuvre auprès des équipes pédagogiques des lycées et lycées professionnels. Il vise à étayer leurs réflexions sur la nécessaire actualisation des projets pédagogiques à l'aune des nouveaux programmes. Des actions de formation, à public désigné, sont ainsi initiées pour les équipes pédagogiques de ces établissements.

Le déploiement d'outils et de méthodes de communication pour un travail collaboratif efficace.

Notre territoire se distingue par une géographie des établissements où l'isolement et l'éloignement les uns des autres est un facteur de contraintes. L'enjeu pour un pilotage efficient de la discipline est d'y

répondre en imaginant des solutions alternatives. C'est pourquoi nous allons continuer à déployer les outils les plus efficaces pour communiquer avec les équipes pédagogiques.

C'est ainsi :

- Que le site académique (<https://eps.ac-noumea.nc/>) reste un outil de communication prioritaire avec la volonté de le rendre plus ergonomique et attractif, tout en lui assignant une fonction d'animation et de veille intellectuelle sur l'actualité disciplinaire. La crise sanitaire a mis en évidence de nombreuses "pépites" pédagogiques, mais la question est maintenant de "partager l'innovation" de terrain et de changer l'école en un "système ouvert" favorable aux "potentiels créatifs d'enseignants". C'est pourquoi il sera aussi un outil au service du partage professionnel. Toutes les informations institutionnelles (réglementations, programmes, dispositifs, etc...) y seront toujours présentes afin que tout un chacun puisse trouver une réponse à ses questionnements.
- Que sera organisée une visioconférence avec les coordonnateurs qui déclinera les éléments de cette lettre d'informations. D'autres rendez-vous pourront être instaurés si besoin dans l'année pour échanger sur des thématiques précises.
- Qu'il vous est demandé expressément d'activer vos adresses professionnelles. Les informations importantes (examens, RH, réunions, convocations, formations etc..) passeront dorénavant uniquement par ce mode de communication via la liste de diffusion académique.

Anne Le Bouhellec, François Delorme et Pierre Yves Leroux, à mes côtés, poursuivent leurs missions. Une répartition de leurs dossiers vous est proposée en annexe. Leur aide et leur efficacité sont précieuses pour moi comme pour vous toutes et tous.

Ces quelques éléments partagés sont dans la continuité du travail collaboratif déjà entrepris. Cette continuité est animée d'une volonté, celle de mobiliser tous les enseignants pour faire réussir nos élèves, lutter contre le décrochage, donner une plus-value à votre action.

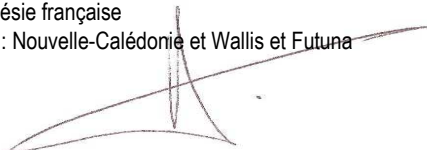
Sachez, cette année encore, compter sur ma présence, à vos côtés, au service des jeunes calédoniens.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne rentrée.

Lionel AMATTE

IA-IPR EPS de la Polynésie française

Extension de territoires : Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna



Annexe 1 : Dossiers et responsabilités

	Contacts	Dossiers en responsabilités
Lionel AMATTE IA-IPR EPS	Lionel.amatte@ac-polynesie.pf +689 89 478 417 (Polynésie française)	Rendez-vous de carrière Pilotage disciplinaire
Anne LE BOUHELLEEC CMAI	ale-bouhellec@ac-noumea.nc +687 266221	RDV de carrière et visites d'accompagnement Examens et options
François DELORME CMAI	Francois.Delorme@ac-noumea.nc +687 266221	RDV de carrière et visites d'accompagnement Pôles espoirs, CTE, Section sportive scolaire Installations sportives
Pierre - Yves LEROUX CMAI	Pierre-Yves.Le-Roux@ac-noumea.nc +687 266221	Visites d'accompagnement des MA du privé Formations PAF